



**PAX-FundStar/
PAX-FundStar Junior**

Ordre de switch pour le fonds de placement (Pour les codes tarifaires 446/447/457)

Nom et prénom du preneur d'assurance

Téléphone (pour d'év. précisions)

joignable de

à

heures

Numéro de police

Type de prime

(cochez s.v.p.)

Prime unique

Primes périodiques

Je charge la PAX de modifier comme suit le mélange de placements de la police de fonds désignée ci-dessus:

Nouveau mélange de placements

(3 fonds au maximum, part minimum pour chaque fonds 10%, aucune combinaison pour les portefeuilles de fonds, pour le Raiffeisen Fund of Funds Multi Asset Class et pour le fonds partiel DWS (CH) – Pension Garant)

Nom des fonds de placement/du portefeuille de fonds

Part en %
sans décimale

Total 100%

(veuillez cocher la variante de switch souhaitée)

Assurance financée moyennant prime unique

A Le nouveau mélange de placements est valable pour l'ensemble de l'avoir en parts.

Assurance financée moyennant primes périodiques

B Le nouveau mélange de placements est valable pour l'avoir en parts et pour les primes arrivant à échéance à l'avenir.

C Le nouveau mélange de placements est uniquement valable pour les primes arrivant à échéance à l'avenir. L'avoir en parts reste inchangé.

D Le nouveau mélange de placements est uniquement valable pour l'avoir en parts. Le mélange de placements pour les primes arrivant à échéance à l'avenir reste inchangé.

Vous recevrez un décompte détaillé dès que votre ordre aura été exécuté.

Je confirme avoir pris connaissance des conditions concernant l'assurance-vie liée à des fonds figurant aux pages 2 et 3.

Lieu

Date

Signature du preneur d'assurance (y compris tampon de l'entreprise pour les personnes morales)

Prière de renvoyer à

PAX, Société suisse d'assurance sur la vie SA
Service clientèle EV, case postale
4002 Bâle

Univers de fonds assurance-vie liée à des fonds

Les fonds de placement suivants sont à votre disposition pour modifier votre mélange de placements:

Nom du fonds	Numéro de valeur	Caractéristiques	Stratégie de placement	Classe de risque	Code tarifaire 446/447+457
LO Funds II – Money Market (CHF) P A	10 301 278	Fonds en papiers monétaires suisses	Sécurité	1	1080/1280
SaraBond	67 388	Fonds en obligations internationales	Revenu	2	1009/1209
DWS (CH) – Pension Garant per 2017	3 462 627	Fonds de placement diversifiés avec cours plafond garanti	Équilibrée	2	1652/1692
Credit Suisse Real Estate Fund LivingPlus	3 106 932	Fonds immobilier suisse avec des immeubles en propriété directe	Immobiliers	2–3	1056/1256
Portfolio Sustainable	–	Portefeuille de fonds mondial qui tient compte de facteurs écologiques, sociaux et éthiques, part en actions 30%, à caractère de prévoyance conforme aux directives de placement LPP	Équilibrée	2–3	1508/1528
Portfolio Flex 3a	–	Portefeuille international de fonds, avec une part flexible d'actions, stratégie d'investissement active par des experts externes indépendants, selon directives de placement LPP	Équilibrée	3	1510/1530
Portfolio Balanced 3a	–	Portefeuille de fonds du monde entier à caractère de prévoyance conforme aux directives de placement LPP	Équilibrée	3	1505/1525
Portfolio SRI-3a	–	Portefeuille international de fonds, Socially Responsible Investing (SRI), qui prend en compte les critères écologiques, sociaux et éthiques ayant caractère de prévoyance au sens des directives de placement de la LPP.	Équilibrée	3	1507/1527
Raiffeisen Fonds (CH) – Multi Asset Class Absolute Return	2 215 351	Fonds d'allocation d'actifs, largement diversifié en fonds en obligations, en actions et immobiliers ainsi qu'en hedge funds et fonds de matières premières	Équilibrée	3	1067/1267
Prifund QUAM Multimanager 10 CHF-E	2 165 662	Portefeuille de fonds du monde entier avec une part variable d'actions et un caractère absolute return	Dynamique	3	1055/1255
Portfolio Flex 3b	–	Portefeuille international de fonds, avec une part flexible d'actions, stratégie d'investissement active par des experts externes indépendants	Dynamique	3–4	1509/1529
Sarasin Sustainable Equity – Global	720 685	Fonds en actions investi dans le monde entier en titres d'entreprises respectueuses de l'environnement et de leur responsabilité sociale	Actions	4	1012/1212
Quality Select	–	Portefeuille de fonds du monde entier, part d'actions 90%	Actions	4	1514/1534
Portfolio SRI-Equity	–	Portefeuille international de fonds, Socially Responsible Investing (SRI), qui prend en compte les critères écologiques, sociaux et éthiques, part en actions 90%.	Actions	4	1506/1526

Les conditions actuelles de l'assurance-vie liée à des fonds

Dans le cadre de l'assurance-vie liée à des fonds, le client peut choisir dans une large palette de fonds de placement et parmi plusieurs portefeuilles de fonds sous gestion active. Les dispositions et conditions suivantes sont dans ce cas applicables:

Détermination du mélange de placements

1. Sélection individuelle des fonds

Lors de la sélection des fonds, il faut tenir compte du fait que le nombre de fonds de placement autorisés au moment de la conclusion du contrat est limité à 3 fonds de placement au maximum et que la part minimum par fonds ne doit pas être inférieure à 10 pour cent. Il y a lieu, en outre, de tenir compte du fait que la combinaison du Raiffeisen Fonds (CH) – Multi Asset Class Absolute Return ainsi que le fonds partiel DWS (CH) – Pension Garant avec d'autres fonds n'est pas possible.

2. Portefeuilles de fonds gérés

Chaque portefeuille de fonds représente un placement de capital global fondé sur une stratégie d'investissement clairement définie. C'est pourquoi il n'est pas possible de combiner plusieurs portefeuilles de fonds entre eux ou de combiner un portefeuille de fonds avec des fonds de placement individuels.

Prix d'émission et de rachat

Les fonds de placement et les portefeuilles de fonds sont acquis au prix d'émission (valeur nette d'inventaire majorée d'une commission d'émission unique) en francs suisses. Les taux actuels des commissions d'émission sont les suivants:

Fonds en papiers monétaires et Fonds immobiliers	Fonds en obligations	Fonds de placement diversifiés et fonds en actions	Portefeuilles de fonds gérés
0,0%	0,7%	1,0%	1,0%

Dans le cas du choix du fonds avec cours plafond garanti DWS (CH) – Pension Garant, les prestations et les conditions sont applicables conformément au prospectus de vente séparé avec règlement de fonds intégré de la DWS Investments Schweiz.

Les parts de fonds en devises étrangères sont converties aux cours du jour correspondants.

Pour les fonds négociés en bourse, et notamment pour le **Credit Suisse Real Estate Fund LivingPlus**, aussi bien le prix d'émission officiel que le prix de reprise officiel correspondent au cours de clôture officiel en bourse. Un éventuel droit de timbre peut être ajouté au cours de clôture officiel (émission) ou déduit de celui-ci (reprise). Si, à une date déterminante, aucun cours de clôture officiel n'est disponible, c'est le cours de clôture du jour suivant pour lequel un cours de clôture officiel est disponible qui est déterminant.

Frais de gestion pour les portefeuilles de fonds gérés

Des frais de gestion sont prélevés trimestriellement pour le management des portefeuilles de fonds. Ceux-ci sont à chaque fois calculés sur la base du capital investi à la fin du trimestre. Les taux de frais actuels sont les suivants:

Portfolio Flex 3b	Portfolio Equity/SRI-Equity/Flex 3a	Portfolio Dynamic	Portfolio Balanced (3a)/Sustainable/SRI-3a
0,24%	0,19%	0,15%	0,12%

Switch

Le preneur d'assurance peut à tout moment charger la PAX de modifier la composition des placements de fonds. La vente ainsi que l'acquisition sont effectuées à la valeur nette d'inventaire, ce qui signifie qu'aucune commission d'émission ni aucun frais de switch ne sont perçus.

Instrument de placement	Evaluation	Conditions de switch
Fonds de placement	tous les jours	Tous les jours, valeur un jour ouvrable après réception de l'ordre
Portefeuilles de fonds	1 ^{er} jour ouvrable du mois	l'ordre doit être parvenu à la PAX au moins 10 jours ouvrables avant le début du mois
DWS (CH) – Pension Garant per 2017	5 ^e jour du mois à condition qu'il s'agisse d'un jour ouvrable bancaire à Zurich, Genève et Francfort-sur-le-Main	La police d'assurance doit durer jusqu'au 1. 9. 2017 au moins, au maximum jusqu'au 1. 9. 2044, l'ordre doit être parvenu à la PAX avant le début du mois

Afin de tenir suffisamment compte des besoins en matière de placement, le preneur d'assurance a 3 possibilités différentes de switch à sa disposition en ce qui concerne les polices de fonds financées moyennant primes périodiques. La conséquence des variantes figurant sous C et D sur le formulaire de switch est que le nombre maximum de fonds autorisés par police peut doubler. La règle suivante est alors applicable: Le nombre des fonds qui sont en permanence alimentés par de nouvelles primes et des fonds qui n'ont plus aucun afflux de nouvelles primes est à chaque fois limité à trois.

Remarque importante concernant le changement pour le fonds partiel DWS (CH) – Pension Garant: La signature du formulaire «Particularités et règles s'appliquant au switch pour les fonds partiels du DWS (CH) – Pension Garant» est indispensable. Un switch dans le DWS (CH) – Pension Garant est uniquement possible avec des polices pour lesquelles aucun versement anticipé sur les prestations d'assurance n'a encore eu lieu.

La PAX se réserve le droit d'adapter les conditions citées ci-dessus si besoin est.

L'ordre de switch doit être soumis par écrit à l'adresse suivante:

PAX, Société suisse d'assurance sur la vie SA, Service clientèle EV, case postale, 4002 Bâle